

Nouveau territoire, nouveau nom,
La Nacre devient...

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SPECTACLE
VIVANT



- **Être le centre de ressources des professionnels du spectacle vivant**
- **Accompagner le développement culturel des territoires**
- **Accompagner les entreprises et les acteurs culturels**
- **Accompagner les dynamiques régionales**

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant est un pôle d'accompagnement, d'échanges et de ressources pour les acteurs de la région engagés dans le développement et la facilitation d'initiatives artistiques et culturelles, essentiellement dans le spectacle vivant.

- Des actions ouvertes à tous et menées en partenariat avec les autres structures du secteur culturel : Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture, Pôle emploi Scènes et Images, Afdas, Cap rural...
- La mise en œuvre de dispositifs collectifs d'accompagnement, d'échanges et de sensibilisation... visant la pérennisation et le développement des structures.
- Des thématiques transversales à toutes les esthétiques artistiques : modèles économiques, évolutions juridiques, emploi, développement de projets, équité territoriale...
- Des méthodes d'animation participative faisant appel à l'intelligence collective.
- Une veille sur les évolutions sociétales pouvant impacter le secteur.
- Une association de plus de 350 adhérents incluant des réseaux, syndicats et fédérations du spectacle vivant.



Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant

33 cours de la Liberté 69003 Lyon

04 26 20 55 55

contact@auvergnerrhonealpes-spectacle vivant.fr

www.auvergnerrhonealpes-spectacle vivant.fr

Suivez-nous sur



Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant est soutenu financièrement par
le ministère de la Culture / Drac Auvergne-Rhône-Alpes
et par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Nouveau territoire, nouveau nom,
La Nacre devient...

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SPECTACLE
VIVANT



- Adhésion individuelle**
Collège 6 / personnes physiques
- Adhésion personne morale**
Collèges 1, 2, 3, 4, 5 / personnes morales


Je règle la somme de 15 € :

- par chèque ci-joint à l'ordre de
Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle vivant
- en ligne sur la plateforme Hello Asso
- à réception de la facture

Choix du collège* :

- Le collège 1 :** les réseaux et fédérations d'acteurs, les organisations professionnelles et syndicales.
- Le collège 2 :** les établissements d'enseignement artistique, les structures d'enseignement supérieur, les associations favorisant le développement des pratiques artistiques et de l'éducation artistique et culturelle.
- Le collège 3 :** les collectivités territoriales, les établissements publics, les associations d'appui aux acteurs territoriaux, aux élus et aux techniciens.
- Le collège 4 :** les associations ou organismes dont l'objet de travail est transversal aux problématiques du secteur artistique et culturel (développement durable, ESS, égalité hommes/femmes, médiation, Europe, mécénat, entrepreneuriat, éducation populaire...).
- Le collège 5 :** l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ artistique et culturel, compagnies et équipes artistiques, lieux de production de création et de diffusion, labels, structures d'accompagnement...
- Le collège 6 :** les personnes physiques menant des activités professionnelles dans le champ artistique et culturel (universitaire, artiste, technicien, juriste, enseignant, élu, technicien territorial...).

* En cas de difficulté portant sur la désignation du collège dont dépend un adhérent, le bureau aura le pouvoir d'arbitrage pour désigner le collège concerné.

Nom / prénom du contact si personne morale :	
email :	
 :	
Secteur d'activité :	
Fonction :	
Adresse de l'adhérent :	Adresse de facturation si différente :